
La séance commune du Conseil Communal et du Conseil de l'action sociale de Stoumont aura lieu le **jeudi 22 octobre 2020 à 19h30**.

Afin de respecter les mesures en vigueur liées à la crise sanitaire, par décision du Collège communal du 09 octobre 2020, le lieu de réunion de cette séance est : salle « La Vallonia » à Moulin du Ruy.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Rapport annuel sur les synergies Commune/CPAS 2020 – Validation

Par le Collège,

La Directrice générale,



Dominique GELIN



Le Bourgmestre,



Didier GILKINET

Par le Conseil,

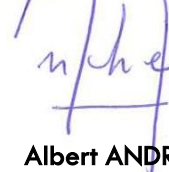
La Directrice générale du C.P.A.S,



Valérie SIMON



Le Président du C.P.A.S,



Albert ANDRE

La séance du Conseil communal de Stoumont aura lieu le **jeudi 22 octobre 2020 à 19h45**.

Afin de respecter les mesures en vigueur liées à la crise sanitaire, par décision du Collège communal du 09 octobre 2020, le lieu de réunion de cette séance est : salle « La Vallonia » à Moulin du Ruy.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Administration générale - Crise sanitaire liée au "COVID-19" - Lieu de réunion du Conseil communal – Ratification
2. Finances - Zone de secours W.A.L. - Modification Budgétaire 2020/2 – Décision
3. Finances - Zone de secours W.A.L. - Dotation prévisionnelle - Inscription budgétaire 2021 – Décision
4. Finances - Octroi d'une subvention au TC La Gleize pour réfection des terrains de tennis – Décision
5. Finances - Exercice 2020 - Octroi de la subvention à l'Etoile Forestière Stoumontoise – Décision
6. Cultes - Eglise Protestante Baptiste d'Aywaille - Budget 2021- Avis
7. Association de projet "Parc naturel des Sources" - Exercice 2019 - Approbation du rapport d'activité - Prise d'acte du rapport du réviseur - Décharge à donner au Comité de gestion et au réviseur
8. Administration générale - Avenant à la convention de partenariat entre VEDIA et la Commune de Stoumont – Approbation – Décision
9. Assainissement – Conception ou adaptation d'un logiciel existant qui a pour but de gérer les systèmes d'épuration individuelle (SEI) pour le compte des Administrations communales de Stoumont et d'Amel dans le cadre de la mise en place de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA) - Approbation des conditions et du mode de passation – Décision

Par le Collège,

La Directrice générale,



Dominique GELIN



Le Bourgmestre,



Didier GILKINET